

DELIBERATION DDB2024_010

Date de convocation du Bureau communautaire
délibérant du Grand Périgueux le 26 janvier 2024

Nombre de membres du bureau	
en exercice	57
Présents	41
Votants	47
Pouvoirs	6

LE 1 février 2024, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment
convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la
présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ : SOUTIEN À L'ASSOCIATION MÉDECINE PÉRIGORDINE HUMANITAIRE (MPH), DES SOINS MÉDICAUX ET DENTAIRES POUR TOUS

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. JAUBERTIE, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. NOYER, M. MARSAC, M. AMELIN, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, M. CIPIERRE, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOTTIER, M. PROTANO, M. REYNET, M. LEGAY, Mme DOAT, M. VADILLO

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES
M. CURNIL donne pouvoir à M. DOBBELS
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
M. SERRE donne pouvoir à M. MARTY
M. FALLOUS donne pouvoir à M. PASSERIEUX
Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD donne pouvoir à Mme FAURE

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ : SOUTIEN À L'ASSOCIATION MÉDECINE PÉRIGORDINE HUMANITAIRE (MPH), DES SOINS MÉDICAUX ET DENTAIRES POUR TOUS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire un certain nombre de ses pouvoirs.

Considérant que l'association MPH (Médecine Périgordine Humanitaire anciennement Médecine Pharmaceutique Humanitaire) œuvre depuis 1997 pour permettre l'accès aux soins médicaux puis dentaires en 2012 aux personnes les plus éloignées de la santé.

Que grâce à l'engagement bénévole de professionnels de santé (29 personnes) provenant de tout le département : médecins, dentistes, pharmaciens, infirmiers ; l'association accueille deux fois par semaine des patients au 27 rue Fontclaud à Périgueux.

Que bien que non située dans un quartier prioritaire, au vu des missions qu'elle occupe vers les personnes en situation de grande précarité, l'association MPH a été soutenue depuis 2011 par le Grand Périgueux au titre de la politique de la ville.

Qu'il est proposé de continuer de soutenir cette association dans le cadre de financements relevant du droit commun.

I. Proposer une offre de soins de 1^{er} recours aux personnes exclues du système de soin : le « Centre de soins »

Considérant que les bénéficiaires du "Centre de soins" sont des personnes en situation de précarité (demandeurs d'emploi, chômeurs, jeunes de moins de 25 ans sans emploi, personnes sans couverture sociale, personnes avec couverture sociale mais sans mutuelle complémentaire, bénéficiaires de RSA, jeunes en rupture familiale, parents isolés, SDF, personnes handicapées, personnes orientées par l'ASD, l'APARE, le SAFED) de tout âge.

Que pour les soins dentaires, les bénéficiaires sont des personnes qui ne peuvent pas faire l'avance des frais dentaires qui restent élevés et/ou qui n'ont pas les moyens de se faire faire des prothèses dentaires.

Que 40% des personnes accueillies au Centre de soins n'ont aucune ressource, seules 25 % déclarent des ressources qui sont majoritairement une allocation ou un salaire pour une activité précaire. 55% sont dans des hébergements précaires, et 20% n'ont pas de couverture sociale, Les patients sont accueillis au centre sans aucune discrimination.

Considérant qu'au 31 octobre 2023 ce sont 345 personnes qui ont bénéficié des services du Centre de soins soit 62% de plus qu'en 2022 pour un budget total de 22 500€ pour l'année 2023.

Que la participation du Grand Périgueux représenterait 10 % du budget total du Centre de soins.

Dépenses en €		Recettes en €	
Achats (dentisterie, fournitures)	8 700	ARS NA	6 000
Services extérieurs (location locaux)	6 600	CPAM	6 000
Autres services extérieurs	400	CD 24	5 000
Charges de personnel	4 300	Grand Périgueux	2 500
Autres charges de gestion courante	2 500	Villes de BIM, Coulounieix-Chamiers et Périgueux	3 000
TOTAL DES CHARGES	22 500		22 500

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de soutenir le projet de Centre de soins porté par l'association MPH dans le cadre du droit commun à hauteur de 2 500 euros ;
- Autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 08/02/2024	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 08/02/2024	Périgueux, le 08/02/2024
	Le Président, Jacques AUZOU

Le Président,
Jacques AUZOU